

## Ouverture d'une consultation de tabacologie à la maternité de la clinique Jeanne d'Arc



La prise en charge du tabagisme en périnatalité est encore aujourd'hui insuffisante en France et les maternités doivent être des lieux sans tabac, où la prévention du tabagisme doit être une priorité basée sur une information et une formation adaptée relative aux risques que le tabac, actif et passif, fait courir au fœtus. Son objectif serait dans les années à venir d'obtenir le label maternité sans tabac

La clinique Jeanne d'Arc montre son intérêt pour ce problème de Santé Publique et a ouvert depuis octobre 2013, une permanence de consultation de tabacologie et d'aide au sevrage dans son service de maternité.

Cette activité est réalisée par une sage-femme tabacologue qualifiée par un diplôme universitaire de tabacologie et aide au sevrage tabagique.

**Rôle de la sage-femme tabacologue :** elle effectue une 1<sup>ère</sup> consultation et ainsi mesure l'intoxication tabagique par un testeur de CO, évalue la dépendance, informe et conseille. Puis, elle guide la patiente vers la solution la plus adaptée.

Type de prise en charge pour la dépendance physique et psychologique :

- Consultations de suivi
- Entretiens motivationnels (aider à trouver les réelles motivations de chacun)
- TCC (Thérapie Cognitive Comportementale)
- Traitements par substitutifs nicotiques auxquelles les femmes enceintes peuvent avoir accès
- Conseils sur le tabac et l'allaitement

**Cible :** Pour les patientes fumeuses

- Prise en charge dans le cadre d'une procréation médicalement assistée
- Désirant accoucher sur la clinique Jeanne d'Arc
- Venant accoucher à la clinique Jeanne d'Arc

**Intérêt des séances pour la patiente :** Bénéficier de conseils et de soutien pour un meilleur sevrage avant, pendant et après sa grossesse (conseils adaptés sur des alternatives au tabac). Plus de motivation grâce au suivi par un professionnel de santé et au suivi réel et mesurable par des matériels récents : le testeur de CO permet de mesurer les efforts menés tout au long du sevrage. Prise en charge par la sécurité sociale des traitements substitutifs nicotiques à hauteur de 150 euros pour les femmes enceintes. Aider à une prise de conscience sur les méfaits du tabac.

**Avis des patientes :** Les patientes sont en demande de ce type de consultation. Elles ont en général conscience des effets de la cigarette sur leur grossesse. Le suivi avec la sage(femme tabacologue les motivent et leur permettent de sortir plus facilement de cette addiction.

**Pour une consultation de tabacologie**  
Tel : 0692 686683